



Dossier de presse

**Pourquoi produire du bois-
énergie issu de haies gérées
durablement ?**

2024



**Label
Haie**

Ressources
durables de nos
territoires



Sommaire

1. Les opportunités et menaces de la filière bois des haies **4**

Une opportunité pour changer de modèle 4

Les menaces 6

2. Une réponse : le Label Haie **8**

Bon état écologique et prélèvement de biomasse 10

Atteindre le bon état écologique des haies 12

3. Notre vision **12**

En amont : préparer la ressource 12

En aval : cadrer la valorisation 12

4. Témoignages : projets territoriaux **13**

Ces dernières années, la question environnementale est devenue centrale dans notre société. **Il y a une prise de conscience collective des différentes crises que nous traversons : climatique, énergétique, agricole, de la biodiversité.**

La haie en milieu rural est au cœur de tous ces enjeux. **Elle permet d'atténuer l'impact de ces différentes crises.** Source de biodiversité, stock de carbone, source de biomasse, la haie permet aussi de compléter les revenus des agriculteur·trices, d'améliorer la production et de s'adapter au changement climatique. **Ainsi, la haie est un outil permettant à l'agriculture d'être plus résiliente.**

Malheureusement, cette infrastructure aux nombreux services écosystémiques est en voie de disparition. **D'après le rapport du CGAAER datant de mai 2023, nous perdons chaque année 23 500 km de haies ne faisant qu'aggraver les crises que nous connaissons déjà.**

En réponse, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ainsi que le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ont proposé un Pacte en faveur de la haie afin de favoriser le maintien et l'augmentation du linéaire de haies en France.

En effet, **planter de nouveaux linéaires n'est pas suffisant. L'urgence est de conserver l'existant.** Une solution est donc d'inciter les agriculteur·trices, principaux gestionnaires de haies en France, à **retrouver un intérêt à conserver les haies dans un bon état écologique.**

En plus des services écosystémiques rendus comme l'effet barrière aux vents forts et à l'érosion des sols en cas de fortes pluies, de l'abri fourni aux troupeaux, du microclimat favorable aux cultures, la haie, et plus spécifiquement son bois peut être valorisé, sous forme de biomasse énergie de substitution aux énergies fossiles. **Elle devient alors une source de revenus durables pour l'agriculteur·trice à condition d'y appliquer une gestion durable et d'encadrer les filières.**

Pour répondre à l'enjeu du bouclage biomasse, le

Secrétariat Général à la Planification écologique a fixé les trajectoires cible de décarbonation et de mobilisation de la biomasse à horizon 2030. Le 22 mai 2023, le **Conseil national de la transition écologique a fixé pour la haie des objectifs clairs, réalistes, ambitieux, globaux pour couvrir l'ensemble des enjeux de la haie à horizon 2030, dont l'approvisionnement en nouvelle biomasse issue des haies gérées durablement avec environ 2,5 millions de tonnes de matière sèche / an à 2030.**

En concordance avec les objectifs de la planification écologique, le Pacte en faveur des haies inscrit lui aussi dans ces objectifs à 2030 la valorisation économique des haies et leur gestion durable, avec comme cap un gain net de 50 000 km de haies à 2030 avec l'arrêt des arrachages et les plantations.

L'atteinte de ces objectifs nécessitera le **renforcement et la création de nombreuses filières de valorisation durable de la haie.** À travers le Pacte en faveur de la haie, un appel à projets pour la structuration de filière de valorisation biomasse durable de la haie sera très prochainement lancé par l'ADEME.

Pour en savoir plus, visionner le webinaire de décryptage de l'appel à projets : <https://youtu.be/UCH5ELjJm0Y>

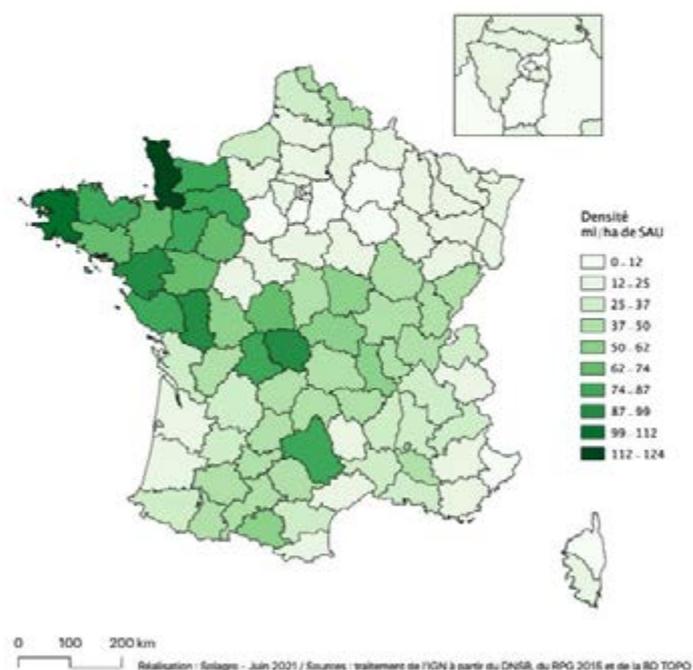
Du 27 au 29 mai, le Label Haie sera présent pour la première fois au Carrefour international du Bois à Nantes pour déployer une nouvelle vision de la production énergétique via la biomasse bocagère gérée durablement qui se fera main dans la main avec les agriculteur·trices et au profit de la production agricole et de l'environnement !

Les opportunités et menaces de la filière bois des haies

Une opportunité pour changer de modèle

LES HAIES : UNE SOURCE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Les haies bocagères représentent un **gisement de bois énergie réellement valorisable** mais avec une **forte hétérogénéité dans sa disponibilité à l'échelle de l'hexagone**. La cartographie des densités de haies par département indique la répartition de ce potentiel :



Densité de haies par hectare de surface agricole utile par département

Au-delà du bois bûche qui représente un marché difficilement chiffrable, le bois des haies peut être valorisé en plaquettes afin d'alimenter des chaudières automatiques à fort rendement, qui serviront à chauffer des maisons, bâtiments d'élevage ou bâtiments collectifs.

Ses intérêts sont multiples :

Énergie renouvelable (sous réserve d'une bonne gestion des haies – cf partie 2 et 3)

Maintien et amélioration des fonctions du maillage de haies (biodiversité, protection de l'eau, bien-être animal, résilience des exploitations au changement climatique...)

Propre - peu de soufre, peu d'oxyde d'azote, ne dégage que du CO₂ « recyclable ».

UN POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE IMPORTANT

Les études nous permettant de définir le potentiel reste encore incomplètes et sont à prendre avec précaution. Cependant, elles permettent de montrer que les haies représentent une ressource de biomasse à prendre en compte dans une politique nationale énergie-climat.

L'étude récente réalisée par l'IGN¹ évalue pour les départements les plus bocagers de France que les haies représentant un **volume aérien de 243 Mm³** (bois plein) soit **l'équivalent du volume des forêts de Lorraine** soit 128 MtMS. Ces données confirment que les haies représentent sans conteste une "réserve d'énergie et de bois d'oeuvre". Deux études toujours réalisées par l'IGN sur les régions Normande² et Bretonne³ nous donnent deux exemples de ce que ce capital peut représenter.

Le scénario Afterres2050 prévoit que par de la plantation (en multipliant par 10 le rythme de nos plantations en passant de 3 000 kilomètres à 25 000 kilomètres plantés chaque année) mais aussi (et surtout) par de la restauration de nos 750 000 kilomètres de haies qu'il est envisageable de quadrupler le rendement en bois entre 2010 (0,1 tonne de bois produit / ha) et 2050 (0,4 t / ha). Ainsi, une ferme moyenne française produirait 25 tonnes de bois par an dont 70% exploitable comme bois énergie et 30% comme bois matériau. Il prévoit ainsi une augmentation de la part d'énergie issue des haies, en passant de **10 TWh (estimation production 2010) à 36 TWh en 2050**, représentant alors **10% de la biomasse totale et 15% de la consommation en énergie de l'agriculture** dans le cadre, bien sûr, d'une réduction de la consommation énergétique.

UNE ÉCONOMIE LOCALE

Les filières d'approvisionnement pour la valorisation des haies sont organisées en société coopérative intérêt collectif associant les gestionnaires qui sont les agriculteurs mais de nombreux autres acteurs qui ont un intérêt de protection des haies. Elles gèrent ainsi l'offre des agriculteurs et la demande des clients, mais tout en veillant à une gestion responsable de la ressource. **Cette filière créée de l'emploi en zone rurale, durable non délocalisable.** Les SCIC représentent aujourd'hui 130 équivalents ETP qui commercialisent 150 000 tonnes de bois plaquettes par an soit 48 150 TEP/an.

DÉVELOPPER UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE ET DE PRODUCTION

Aujourd'hui, le contexte de la planification écologique et de développement de politique en faveur de la haie nous donne la possibilité d'installer un nouveau modèle dans les exploitations agricoles où la haie retrouve une place prépondérante. En effet, ces politiques offrent pour la première fois la possibilité de créer les conditions favorables à l'essor de ce modèle économique valorisant les haies et de changer de paradigme en redonnant de la valeur à la haie sera sa meilleure protection.

Les résultats du projet de recherche RESP'HAIES a montré qu'une haie en bon état écologique, large et haute, augmente le **rendement** à la parcelle semée (+11%) tout en occupant une surface qui ne sera pas cultivée. Elle assure ainsi une sécurité alimentaire, avec un rendement augmenté et une production biomasse accrue. Cette production de bois importante, permise par un bon état de la haie, apporte une sécurité économique à l'exploitation, en diversifiant les productions et en étant sur un autre marché que celui du blé ou du lait. En 1929, les fagots issus des haies représentaient 30% de la valeur du blé, ce qui amenaient les fermiers à planter plus de haies.

La haie **augmente la production de la biomasse** à l'hectare (bois des haies et cultures). La haie gérée durablement, en bon état et valorisée dans une filière biomasse, augmente la marge brute de ces deux ateliers est **améliorée de 8%/ha/an.**

INSTALLER UN BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES HAIES

Pour que ce modèle économique vertueux fonctionne, il est nécessaire de **restaurer les haies pour qu'elles soient en bon état écologique, et dès lors en capacité de rendre les services agronomiques, productifs et écosystémiques attendus . Mais il est aussi nécessaire d'inscrire les haies dans une maille fonctionnelle**, plus dense et connectée, condition sans laquelle, de nombreux services environnementaux pour l'eau, la biodiversité ou l'effet micro-climatique sont inopérants ou très atténués.

La haie est et sera sans conteste possible une **ressource indispensable** pour alimenter la filière bois énergie au côté du bois issu des forêts. Elle est une des **clés de voûte de la transition environnementale** (paysage, biodiversité, santé, énergétique, stockage carbone, qualité des sols...), **sociale** (emploi local non délocalisable, résilience des systèmes, bien être...) et **économique** (balance économique positive, renforcement de chaîne de valeur ancrée sur le territoire, substitution de matériaux importés non biosourcés...). La haie permet à la fois de décarboner l'énergie du secteur agricole en rémunérant les agriculteurs correctement pour cette production de bois énergie et de séquestrer les émissions de GES pour diminuer l'impact écologique de l'agriculture. Finalement, la haie crée un lien pérenne entre les agriculteurs et les habitants du territoire en fournissant des services écosystémiques et maintenant en créant de l'énergie locale, durable et éthique pour les communes voisines.

Définition du bon état écologique des haies :

- des houppiers large (> 6m) avec une emprise au sol suffisante
- des étages de végétation continus,
- une régénération de la haie (dans le temps)
- des fonctions écosystémiques permettant une biodiversité riche, une protection du ruissellement et de l'érosion des sols, un stockage du carbone, et une production de biomasse renouvelable.

Les pratiques de gestion de la haie doivent changer pour viser ce bon état écologique et restaurer le capital.

Des menaces : la sur-exploitation, la mauvaise coupe, la non-conservation par les agriculteur·trices

Actuellement les haies disparaissent au rythme effrayant de 23 500 km par an. Alors pourquoi disparaissent-elles encore ?



Vieillessement

Avec le départ en retraite de 50% des agriculteurs, d'ici 10 ans, doublement du linéaire de haies à charge par agriculteur entraînant un manque de main d'œuvre pour gérer ce capital arboré.



Entretien mécanique dégradant

80% des haies sont en état dégradé en France entretien au gabarit (lamier, épareuse)



Arrachage

La PAC (BCAE7) ne protège pas de la destruction des haies. En Côtes d'Armor, 1000 linéaires détruits entre 2015 et 2018 (105 km arrasés) - 32% des haies ne sont pas protégées par la PAC



Surexploitation

Intensification des chantiers de pillage de la ressource bocagère pour des filières bois énergie non encadrées.

UNE DISPARITION PROGRESSIVE DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Pour de nombreux agriculteur·trices, la vision de la haie est négative :

- Elle est devenue inutile : par abandon de la ressource bois des haies aux profits des nouvelles énergies fossiles, réduction de main d'œuvre, perte de savoir-faire). Les haies vieillissent et ne sont pas restaurées. Ce phénomène risque de s'accroître dans les dix prochaines années avec le départ en retraite de 50% des agriculteurs. Cela engendrera un doublement du linéaire de haies à charge par agriculteur et l'accentuation du manque de main d'œuvre pour gérer le capital arboré par exploitation agricole.
- Elle prend de la place sur la parcelle : par conséquence, la haie est réduite à peau de chagrin : 1 m de large avec passage d'outil mécanique non adaptés (lamier, épareuse). La haie s'en retrouve fortement dégradée et finie par dépérir progressivement.

A l'échelle de la région Bretagne, issues de l'enquête Ternit Lucas menée dans le cadre de l'évaluation programme Breizh Bocage révèle que :

- 49% des haies sont vieillissantes par manque de gestion de renouvellement
- 29% des haies subissent un entretien au gabarit (lamier, épareuse)
- et seulement 21% des haies sont gérées manuellement (tronçonneuse)

Au moins, 79% des haies sont mauvais état écologique par des pratiques de gestion dégradantes ou pas absence de gestion permettant de régénérer le végétal durablement.

- Coûte cher et prend du temps à l'agriculteur·trice par un entretien dégradant répété sans valorisation à la clé

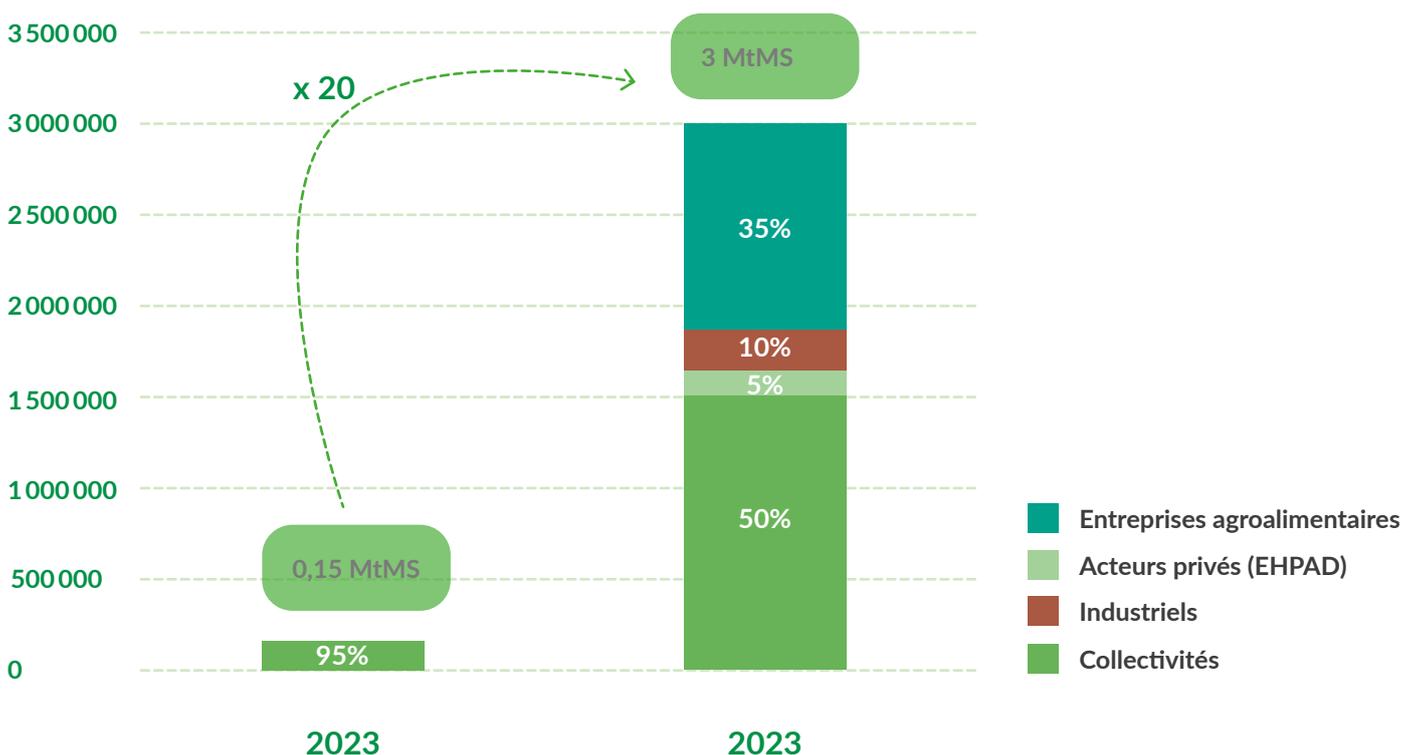
Il en résulte aujourd'hui que la **ressource biomasse** que constitue les **750 000 km de haies** est **fortement dégradée** et son potentiel biomasse menacé. **Il est estimé que 80% des haies en France présentent un état de forte dégradation et ne fournissent que 20% des services écosystémiques qu'elles sont en capacité de rendre.** Chaque année, le linéaire de haies s'érode de 23 500 km.

LA SUR-EXPLOITATION À DES FINS ÉNERGÉTIQUES

Le développement intense de filières bois lié à l'implantation de chaufferies biomasse a entraîné une pression sur la haie, ressource complémentaire dans certains territoires présentant une faible ressource forestière.

En Normandie, **des chantiers de pillage** de la ressource bocagère ont été signalés dans 17 communes. Par exploitation agricole, ce sont 1 000 tonnes de bois qui sont prélevés en une seule fois, soit une **décapitalisation totale du maillage bocager** de l'exploitation avec bien souvent une absence de repousse de la haie. Ces chantiers de pillage risquent de s'intensifier avec le besoin croissant des chaufferies approvisionnées en bois issus d'une **gestion destructrice des haies** qui n'exigent pas du bois ayant une garantie de gestion durable.

Cette disparition risque de s'accélérer dans les années à venir. Les nouveaux objectifs fixés en termes de planification, de nouveaux consommateurs d'énergie comme les entreprises agroalimentaires et les industriels souhaitent se tourner vers des énergies dont ils ont la maîtrise. Les filières haie-bois territoriales risquent alors d'être très vite sous tension. Cette tension présente un risque accru de sur-prélèvement de la ressource. Or, une haie trop prélevée est une ressource non renouvelable.



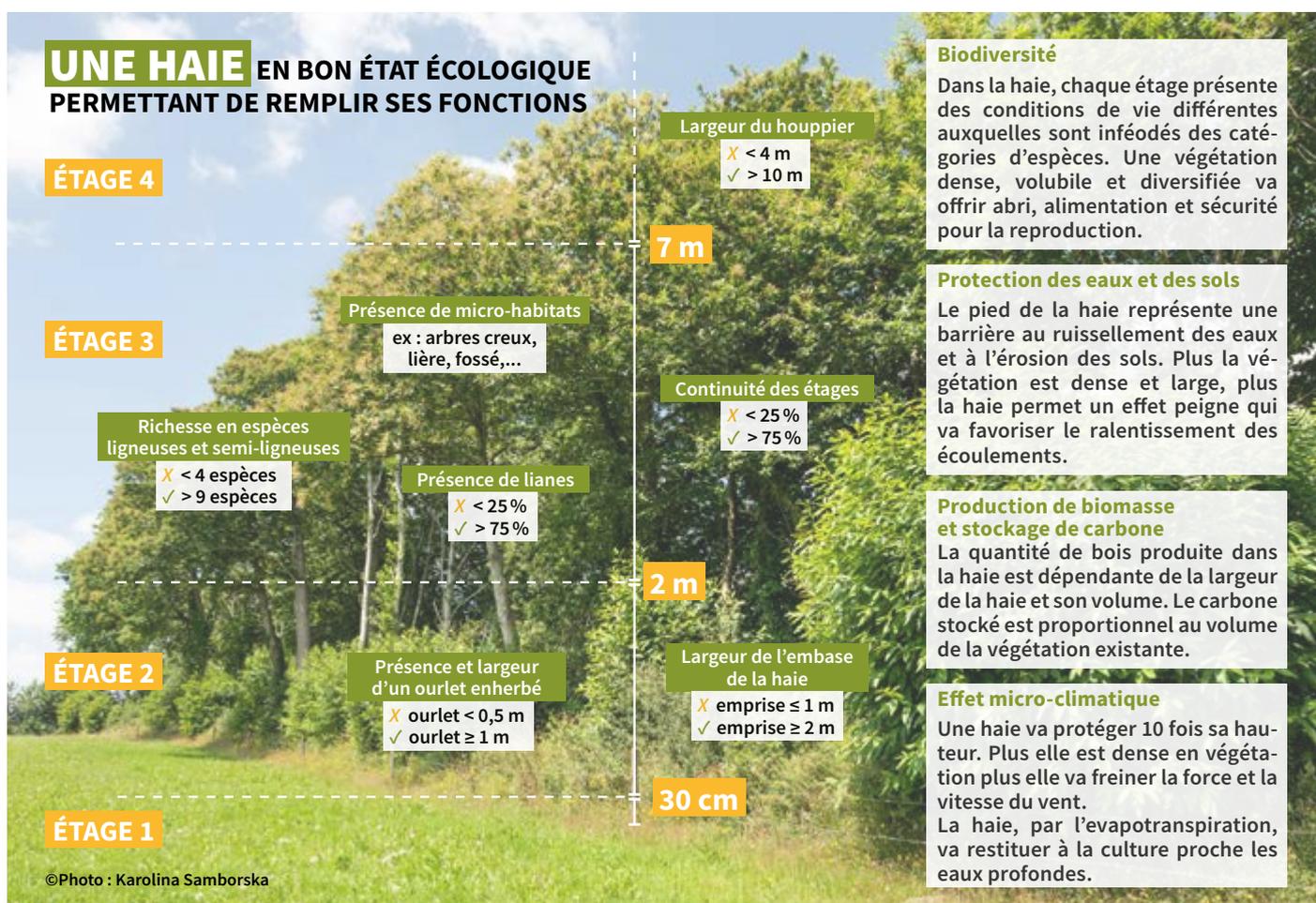
Répartition des MtMS vendues / type d'acheteur

Le Label Haie, une réponse pour accompagner le changement de pratique de gestion et retrouver un bon état écologique des haies

Aujourd'hui, il est possible de changer de paradigme en redonnant de la valeur à la haie grâce à une gestion durable capable restaurer les fonctionnalités de la haie et sa capacité à produire plus de biomasse notamment valorisable en bois énergie et stocker du carbone. On dit alors que la haie atteint un bon état écologique.

Un bon état écologique des haies compatible avec le prélèvement de biomasse grâce à une gestion durable

La haie est une infrastructure agroécologique (IAE) linéaire composée d'arbres et d'arbustes et de semi ligneux qui bordent les parcelles agricoles. Historiquement implantées par les agriculteurs pour délimiter la propriété, enclore les animaux, protéger les cultures et produire du bois pour se chauffer, les haies ont façonné des paysages agricoles très diversifiés. Mais la haie n'est pas seulement d'un intérêt agricole. Les agriculteurs, en maintenant des haies dans leur système, apportent des



ressources précieuses pour le territoire : limiter les inondations, préserver les sols, la ressource en eau, la biodiversité, assurer des puits de carbone ou encore, produire une énergie renouvelable à partir de sa biomasse. La haie est à la fois un patrimoine paysager commun de nos campagnes et une solution efficace pour faire face aux défis climatiques, écologiques et énergétiques d'aujourd'hui.



En bon état écologique, la haie est une source de revenus durable :



Atteindre le bon état écologique des haies via une certification de gestion durable : le Label Haie

Le Label Haie est une certification de gestion durable des haies et de traçabilité du bois collecté.



Des haies pérennes, en bon état écologique et à la maille fonctionnelle grâce au réapprentissage des pratiques de gestion adaptées

Du bois durable, local et éthique grâce à une filière contrôlée de la haie à la chaufferie

Il s'appuie sur deux cahiers des charges :

LE CAHIER DES CHARGES GESTION

Cette certification (cahier des charges Gestion construit avec les agriculteur·trices) garantit la gestion durable des haies :

- l'**emprise au sol** minimal,
- un **maillage de haie fonctionnel**,
- **réalisation plan de gestion durable des haies**,
- pratiques de **coupe** et de **mise en défends** garantissant la **reprise végétale** de la haie,
- et d'itinéraires techniques assurant sa **régénération**, l'**équilibre du prélèvement de biomasse**, la **protection de la biodiversité**, et **excluant les pratiques dégradantes**
- Avec **notion de progressivité dans l'amélioration des pratiques** : pour atteindre un niveau élevé de services écosystémiques rendus par chaque type de haie

Le cahier des charges « GESTION » pour restaurer les haies avec les agriculteur·trices :

L'objectif du Label Haie est d'accompagner les agriculteur·trices dans l'amélioration de leurs pratiques de gestion des haies jusqu'à l'atteinte du bon état écologique et de contribuer à redonner une valeur économique à la haie.

Le cahier des charges « Gestion » du Label Haie décrit précisément les exigences à respecter pour gérer de manière durable les haies à travers des indicateurs simples de résultat, applicable sur le terrain. Ce cahier des charges « Gestion » a été rédigé conformément aux normes du Cofrac (Comité français d'accréditation).

Ainsi, les principes des indicateurs attestant d'une gestion durable sont :



Le respect d'un niveau minimal d'exigences (respect de la réglementation, mise en œuvre d'un plan de gestion durable des haies, PGDH) :

6 indicateurs



L'exclusion des pratiques d'entretien dégradantes (emprise minimale de la haie, suppression des pratiques très dégradantes) :

9 indicateurs



L'assurance du renouvellement de la haie au moment des coupes (qualité de coupe, maîtrise du prélèvement, sélection et gestion permettant un rajeunissement de la haie et à l'arbre de bien repousser ou cicatriser) :

16 indicateurs



La préservation de la maille bocagère (densité fonctionnelle de haies, exploitation modérée du bocage, équilibre du prélèvement, conversion ou régénération des haies basses) :

7 indicateurs

LE CAHIER DES CHARGES DISTRIBUTION

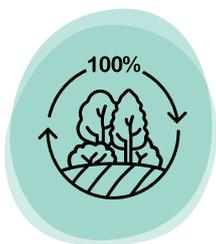
Le Label Haie est un maillon qui permet de relier les acteurs (**agriculteurs, collectivité, acteurs économiques divers d'un territoire**) entre eux pour construire un nouveau système économique territorial et durable fondé sur la haie. Il génère une nouvelle économie autour de la haie. Dans l'objectif de **redonner une valeur économique** à ce bocage pour en assurer la préservation.

Le cahier des charges « DISTRIBUTION » **pour encadrer la distribution du bois issu du bocage :**

Le cahier des charges de distribution du Label Haie vise à décrire les conditions à respecter par des distributeurs de bois énergie et provenant de gestionnaires certifiés individuellement ou collectivement selon le référentiel « Cahier des charges – Gestion » du Label Haie.

Ainsi, d'un bout à l'autre de la chaîne, gestionnaires et distributeurs de bois issu des haies sont engagés dans une démarche durable de gestion et de valorisation de cette ressource.

Le respect du cahier des charges «Distribution» apporte quatre grandes garanties au bois bocager certifié Label Haie :



ISSU DE HAIES GÉRÉES DURABLEMENT

Pour être certifié, le bois doit être identifié comme **conforme** au référentiel « Cahier des charges – Gestion de la haie », c'est-à-dire **provenant de gestionnaires certifiés** par le Label Haie.



ACHETÉ À UN PRIX ÉTHIQUE, QUI GARANTIT LA JUSTE RÉMUNÉRATION DU GESTIONNAIRE

Le bois certifié par le Label Haie grâce au référentiel « Cahier des charges – Distribution » est éthique car il garantit une rémunération juste du gestionnaire. **Le prix d'achat du bois auprès d'un gestionnaire doit être au moins égal au coût total de production du bois, celui-ci comprenant la main d'oeuvre, le matériel et les éventuels prestataires.**



APPROVISIONNÉ ET COMMERCIALISÉ LOCALEMENT

Afin de garantir une **provenance** et une **distribution bas carbone**, l'approvisionnement en bois doit être local. Dès lors, **la distance de livraison parcourue depuis le site de gestion des haies et de prélèvement du bois jusqu'au lieu de stockage du bois** ne doit pas dépasser une certaine limite (**en moyenne 1km pour 1m3 de bois transporté**). Cette exigence est la même pour la distance parcourue lors de la distribution, du lieu de stockage (ou de production en l'absence de stockage intermédiaire) au lieu de consommation.



TRACÉ DE LA HAIE AU CONSOMMATEUR FINAL

L'obtention du Label Haie implique, pour le distributeur certifié, **d'assurer une transparence complète quant à la provenance de la matière** (volumes et identité des gestionnaires) et **la part de volume de bois certifié exprimée en bois sec.**

Notre vision

En amont - Préparer la ressource :

Structurer la filière :

- Accompagner techniquement les agriculteur·trices
- Former les techniciens/animateurs territoriaux à la gestion durable
- Organiser les filières (mobiliser tous les acteurs, maillons de la filière)
- Stopper l'utilisation d'outils dégradants

Disposer de moyens financiers pour la montée en compétence et l'animation territoriale sur la gestion durable et l'accompagnement au déploiement à la gestion durable et au Label Haie

- Rémunérer correctement les agriculteur·trices : augmenter le prix de la valeur du bois afin d'assurer un juste prix d'achat du bois aux agriculteur·trices permettant notamment de payer les services écosystémiques rendus au territoire via d'autres valorisations
- Préparer des trajectoires avec des augmentations de volume de bois Label Haie (se projeter, dimensionner, anticiper)

En aval - Cadrer la valorisation :

- Conditionner les aides du **fonds chaleur de l'Ademe** avec l'inscription **d'une éco-conditionnalité** avec un taux de bois Label Haie ou équivalent intégré dans une **trajectoire d'augmentation progressive** de l'approvisionnement en bois Label Haie afin **d'éviter que les chaufferies n'entraînent une surexploitation et décapitalisation des haies du territoire ;**
- Construire des projets de territoires, avec les acteurs, plus que des projets de filière bois énergie en lien avec les acheteurs afin de **prédéterminer une trajectoire d'augmentations de volume** de bois certifié Label Haie progressif pour créer un marché sans sur-mobilisation précipitée et **assurer une adéquation entre l'offre et la demande ;**
- Débloquer des moyens financiers pour l'animation territoriale à la constitution de filière durable et pérenne et à l'accompagnement à gestion durable (Label Haie)
- **Mobiliser les différents acheteurs de bois** et les sensibiliser à l'enjeu de la gestion durable des haies et de l'importance de définition de trajectoire

Plus qu'un projet de filière, un projet de territoire - Témoignages

« Mayenne Bois Energie commercialise du bois énergie certifié Label Haie depuis 2020. Le Label Haie est la garantie d'un bois local et durable. Nous ne vendons pas seulement de l'énergie, nous promovons un territoire avec une qualité paysagère, une biodiversité protégée, une qualité de l'eau préservée, etc. Nous engageons deux actions simultanées : structurer nos agriculteurs producteurs de bois en groupe en créant une réelle dynamique de territoire sur la gestion durable des haies et trouver des débouchés en engageant les élus dans cette démarche vertueuse. Aujourd'hui, la moitié de nos agriculteurs sont labellisés, demain ils le seront tous. La demande en bois énergie local, durable et éthique Label Haie ne fait qu'augmenter avec une multiplication par 10 des volumes de vente en 10 ans. »

Emanuel Lelièvre, Président et Directeur général de la SCIC Mayenne Bois Energie

« A Lannion Trégor Communauté, nous avons à cœur de nous chauffer au bois bocager labellisé Label Haie. Le label est pour nous une réponse à toutes les questions qu'on se pose sur la préservation du paysage, de la biodiversité, de la qualité de l'eau, du bien-être animal sans oublier l'objectif premier d'autonomisation des exploitations agricoles de notre territoire. Le Label Haie est un outil assurant la garantie d'une gestion durable et ainsi la stabilité de l'offre en bois de très bonne qualité. Aujourd'hui, nous alimentons 14 chaudières de notre communauté d'agglomération (piscine, hôpital, bureaux, école, mairie, salle de sport, base nautique...) qui consomment chacune entre 23 et 3000 tonnes de bois. Chaque année, nous réévaluons la fourniture en bois bocager et augmentons notre demande en volume de bois labellisé Label Haie pour soutenir ce projet vertueux de protection de la ressource bocagère. »

Annie Bras-Denis, Vice-Présidente de Lannion-Trégor Communauté en charge de l'environnement

« Le groupe Rocher dispose aujourd'hui de 2 chaudières biomasse approvisionnées en plaquettes forestières, qui à terme seront approvisionnées en plaquettes bocagères, avec une montée en puissance progressive jusqu'en 2030, de la filière bocagère labellisée Label Haie ayant convaincu de sa pertinence et de sa maîtrise de la qualité. Nous souhaitons relocaliser et ainsi sécuriser notre approvisionnement en combustibles dans un contexte d'insécurité énergétique croissant, mais aussi soutenir la transition agroécologique en valorisant la gestion durable des haies de notre territoire. Nous avons un besoin de plusieurs milliers de tonnes de bois par an avec un plan de montée en puissance de la part du bois labellisé label haie pour arriver à un optimum garantissant la sécurisation des approvisionnements. Pour cela, il est nécessaire de créer un écosystème d'acteurs soudés (collectivités, agriculteurs, SCIC, fournisseurs d'énergie...) que nous essayons de construire depuis maintenant plus d'un an pour faire en sorte que les besoins en plaquettes de qualité soient traduits en mise en place d'infrastructures de stockage, accompagnement et mobilisation des agriculteurs, entretien durable et plantation de haies ; le besoin privé rencontre alors l'intérêt général de développement du bocage géré durablement. »

Violaine Canévet, Responsable projet à l'Herbier, Yves Rocher

« Le Label Haie pour nous c'est une façon de simplifier l'aspect qualitatif de la gestion durable des haies. C'est notre mode d'emploi, notre guide qui permet de garantir la gestion durable avec un pilier technique et scientifique et un pilier communication.

Cela simplifie vraiment nos échanges car cela permet de dire aux clients : « j'ai un label, transparent et que vous pouvez consulter, qui présente des garanties synthétisant la gestion durable des haies ».

Aujourd'hui, la demande commerciale pour le Label Haie vient surtout des énergéticiens pour qui c'est stratégique. Nous avons qu'une seule collectivité cliente qui demande spontanément du Label Haie. En tant que SCIC, le label est un outil qu'on utilise sur la base du volontariat que ce soit du côté agriculteur-trices ou clients. Ces deux dernières années, en stade d'émergence de la filière, nous avons acheté le bois labellisé 10 % plus cher en prenant en charge tous les frais d'audit et d'accompagnement. Notre ambition dès 2024-25 est de pouvoir l'acheter significativement au-dessus (peut être jusqu'à 20% ou 30%). Nous planchons sur le modèle économique d'une filière maintenant établie. »

Rémy Picavet, Directeur de la SCIC Bois bocage Energie



**Label
Haie**

Ressources
durables de nos
territoires

Vous souhaitez en savoir plus?

Contactez-nous !

CONTACT PRESSE

.....
Clara PICOT

clara.picot@afac-agroforesteries.fr

06.88.47.80.48



est le détenteur du Label Haie et assure l'animation nationale.
Un réseau de référents régionaux accompagne toutes les structures
intéressées pour déployer le Label Haie dans les territoires.



Pour plus d'informations sur la gestion durable, consultez le guide de préconisations de gestion durable des haies : www.afac-agroforesteries.fr/guide-preconisation-gestion-durable-haies/

www.labelhaie.fr

Le Label Haie est soutenu par :



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



Fondation Charles Léopold Mayer
pour le Progrès de l'Homme

